



Strasbourg, le 4 juillet 2014

THB-GRETA(2014)LD20

Point 30

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA)

20e réunion du GRETA
(Strasbourg, 30 juin – 4 juillet 2014)

LISTE DE DÉCISIONS

-
- Point 1 Ouverture de la réunion
- Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
- Point 3 Rapport oral du Bureau
- Point 4 Questions administratives et budgétaires
- Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention
- Point 6 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur l'Andorre
- Le GRETA a adopté le rapport final sur l'Andorre tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.
- Point 7 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur l'Islande
- Le GRETA a adopté le rapport final sur l'Islande tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.
- Point 8 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur l'Italie
- Le GRETA a adopté le rapport final sur l'Italie tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.
- Point 9 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur Saint-Marin
- Le GRETA a adopté le rapport final sur Saint-Marin tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.
- Point 10 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : adoption du rapport final du GRETA sur l'Ukraine
- Le GRETA a adopté le rapport final sur l'Ukraine tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.

- Point 11 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Finlande
- Point 12 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Lituanie
- Point 13 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Allemagne
- Point 14 1er cycle d'évaluation, 3e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur l'Azerbaïdjan
- Point 15 1er cycle d'évaluation, 3e groupe : suivi du rapport final du GRETA aux Pays-Bas
- Point 16 1er cycle d'évaluation, 3e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur la Suède
- Point 17 1er cycle d'évaluation, 3e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur « l'ex-République Yougoslave de Macédoine »
- Point 18 4e Rapport général d'activités du GRETA
- Point 19 Échange de vues sur la révision des Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties
- Le GRETA a tenu un échange de vues initial concernant des amendements éventuels aux Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties et a décidé d'inclure ce point dans l'agenda de sa 21e réunion.
- Point 20 Préparation du 2e cycle d'évaluation
- Le GRETA a approuvé la proposition du Bureau relative à la désignation des rapporteurs pour les visites d'évaluation du dernier trimestre de 2014 et en 2015.
- Point 21 Interprétation de certaines dispositions de la Convention (le délai de rétablissement et de réflexion, l'indemnisation par l'État)
- Point 22 Échange de vues avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) - Mme Fadela Novak-Irons, Conseiller politique et Mme Jutta Seidel, Associée juridique principale
- Le GRETA a décidé de consolider sa collaboration avec l'UNHCR au moyen de partage d'informations et de participation aux événements respectifs.
- Point 23 Activités liées à la mise en œuvre des recommandations du GRETA
- Point 24 Information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le GRETA

Point 25 Information sur les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA

Le GRETA s'est félicité de l'adoption par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) d'un nouveau Protocole à la Convention No. 29 sur le travail forcé qui a pour objectif d'intensifier les efforts globaux pour éliminer le travail forcé. Le GRETA a décidé d'inviter des représentants de l'OIT pour un échange de vues lors d'une prochaine réunion.

Le GRETA a aussi décidé d'inviter la Coordinatrice de l'UE de la lutte contre la traite des êtres humains pour un nouvel échange de vues.

Point 26 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA

Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre aux autorités Britanniques concernant le projet de loi sur l'esclavage moderne présenté à la Chambre des Communes rappelant les recommandations faites dans le rapport d'évaluation du GRETA sur le Royaume-Uni lors du premier cycle d'évaluation.

Point 27 Dates des futures réunions

Le GRETA a décidé de tenir sa 23e réunion du 29 juin au 3 juillet 2015.

Point 28 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 21e réunion

Point 29 Questions diverses

Point 30 Approbation de la liste des décisions adoptées pendant la 20e réunion